

### Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Mayotte,

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 14 février 2012 portant création de la direction régionale des finances publiques de Mayotte ;
- Vu le décret du 06 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Marc LELEU, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Mayotte ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques fixant au 30 août 2016 la date d'installation de M. Jean-Marc LELEU dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Mayotte ;
- Vu les notifications portant affectation des agents, mentionnés ci-dessous, à la DRFIP de Mayotte.

#### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### 1. Pour la mission Risques et Audit :

M. Alexandre THIAW, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la mission risques et audit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### 2. Pour la mission politique immobilière de l'État :

M. Thierry VERT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission politique immobilière de l'État (RPIE).

### 3. Pour la mission communication :

M. Arnold MURE, inspecteur des finances publiques, responsable de la mission cabinet, communication et stratégie.

**Article 2** : Les dispositions antérieures sont abrogées à effet du 01 septembre 2019.

**Article 3** : La présente décision prend effet le 01 septembre 2019.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques de Mayotte,



Jean-Marc LELEU